



COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Jean-Marie POULAIN

DÉLIBÉRATION

CS 2022/13 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Budget Primitif 2022

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Caentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Sylvain **LETOUZE** (*pouvoirs de Valérie LAISNEY et Cédric NOUVELOT*), Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN** (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF** (*pouvoir de Hervé MARIE*), Françoise **LEROSIGNOL**, Thierry **LETOUZE**, Patrick **THOMINES** (*pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE*)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô – *pouvoir de Jean-René LECHATREUX*), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Marie-Agnès HEROUT*), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien **MARION** (Appeville), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place – *pouvoir de Françoise PHILIPPE*), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Marie **COUELLIER** (Région Normandie), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers de la Manche), Matthieu **LEBLOND** (Finances publiques de Saint-Lô), Jean-Luc **MICHEL** (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika **CHERRIERE**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**

Pour les conseillers départementaux

Patricia **GADY-DUQUESNE**, Martine **LEMOINE**, Hervé **MARIE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche, Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Hervé **MORIN** (président de la Région Normandie), Gwenaëlle **DUPONCHEL** (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc **LEGER** (président du CESER Normandie), Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL Normandie), **Directeur** de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire), Christophe **GERVAIS** (DDTM du Calvados)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, François **STREIFF**, Jean-Baptiste **WETTON**

Nombre de votants : 28 membres + 10 pouvoirs
Soit un quorum de 38 membres sur 58

CS 2022/13 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Budget Primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Suite à la présentation des orientations budgétaires en janvier 2022, le projet de budget primitif 2022 et plus particulièrement son Programme annuel d'activité, ont été affinés sur le plan technique et financier.

Le Programme annuel d'activité prévisionnel 2022 détaille par projet l'ensemble des actions subventionnées s'inscrivant en 2022 dans un programme d'actions contractualisées, précise la mise en œuvre de notre Fonds de Transition Écologique (FTE) et indique l'ingénierie et les projets autonomes assurés par l'équipe de la structure (voir document annexé).

Les différents documents considérés sont présentés en séance par Monsieur Patrick THOMINES, Vice-Président en charge des finances en présence de Monsieur Matthieu LE BLOND, représentant Madame Gwénaëlle DUPONCHEL, comptable public.

Budget primitif 2022 par chapitre (opérations nouvelles et restes-à-réaliser en investissement), programme d'actions et Fonds de transition écologique inclus :

Section de fonctionnement, présentée en suréquilibre

DÉPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 358 793,00€
Chapitre 012	Charges de personnel	1 805 000,00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	673 584,00€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	9 750,00€
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	581 615,02€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 377,00€
TOTAL		4 577 119,02€

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20220315-DELIB_CS2022_13-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

RECETTES		
Chapitre 013	Atténuations de charges	50 000,00€
Chapitre 70	Produits services, domaines et ventes	55 000,00€
Chapitre 74	Dotations et participations	2 948 674,00€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 521,00€
Chapitre 76	Produits financiers	0,00€
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 013,00€
Résultat reporté (R002)		2 728 326,18€
TOTAL		5 801 534,18€

Section d'investissement, présentée en équilibre

DÉPENSES		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00€
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	121 188,00€
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 207 936,00€
Chapitre 26	Participations et créances attachées	0,00€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 013,00€
Sous-total Crédits votés 2022		1 350 137,00 €
Restes-à-réaliser N-1		107 056,41 €
TOTAL		1 457 193,41€

RECETTES		
Chapitre 13	Subvention d'investissement	404 047,00€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00€
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	14 032,00€
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	581 615,02€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 377,00€
Sous-total Crédits votés 2022		1 148 071,02€
Restes-à-réaliser N-1		35 988,50€
Résultat reporté (R001)		273 133,89€
TOTAL		1 457 193,41€



Explications des dépenses et recettes du Budget primitif 2022

Budget primitif 2022, section de fonctionnement :

Fonds de Transition Écologique								
	2019	2020						
Produit vente Certificat Économie Énergie	1 853 016 €	202 896 €						
Part rétrocédée aux communes	875 111 €							
Part provisionnée pour "risque contrôle"		180 000 €	Date de mise à jour : 1er mars 2022					
Dotation du Fonds		1 000 801 €	Calendrier des paiements réalisés et prévisionnels					
Opérations engagées sur le Fonds	Montants engagés	Solde du Fonds	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enerterre - Lutte contre la précarité énergétique	150 000 €	850 801 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €			
Appel à projet 2021 "Ma commune en transition"	160 000 €	690 801 €		3 000 €	157 000 €			
Appel à projet "Ingénierie bâti en terre" (commune Airel & Asso Vaudrimesnil)	80 000 €	610 801 €			80 000 €			
"Les Envolées" - Première édition - Sensibilisation à la transition écologique - 50% budget net événement	31 000 €	579 801 €		31 000 €				
Appel à projets 2022 "Ma commune en transition"	40 000 €	539 801 €				40 000 €		
Soutien-Promotion Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)	90 000 €	449 801 €			30 000 €	30 000 €	30 000 €	
Ingénierie pour un bâti public (Maison du Parc) exemplaire : autonomie énergétique, bilan carbone, bio-habitat,....	120 000 €	329 801 €			40 000 €	40 000 €	40 000 €	
Etude de faisabilité "Coopérative Carbone"	25 000 €	304 801 €			25 000 €			
Maintien en réserve (suites axe de travail Charte, ingénierie et études)	304 801 €	-						
Total budget 2022 :					382 000 €			

Suite à la vente en 2019 et 2020, de certificats d'économie d'énergie dans le cadre du programme TEPCV, le Parc a reversé une partie du produit de la vente aux communes et a constitué avec le solde un Fonds de transition écologique avec une dotation initiale de 1 000 801 €.

Cette somme encaissée est constitutive de l'excédent reporté du Parc. Après les premières dépenses en 2020 de 50 000 € et 2021 de 84 000 € (50 000 € + 3 000 € + 31 000 €), ce sont donc 866 801 € (1 000 801 € – 50 000 € – 84 000 €) qui restent partie intégrante de l'excédent cumulé repris en fonctionnement, à savoir 2 728 326,18 €. Sans l'opération « Certificats d'économie d'énergie » et donc de Fonds, l'excédent serait de 1 861 525 €.

La consommation du Fonds de transition écologique s'étalera sur les trois à quatre années à venir et constitue un levier d'action dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc.

Une partie de ce fonds est engagée sur des projets d'ores et déjà délibérés au cours des mois passés : « Lutte contre la précarité énergétique avec Enerterre », « Appel à projet 2021 Ma commune en transition », « Appel à projet Ingénierie Osez le bâti en terre » et « Première édition des Envolées ». Ce sont donc 579 801 € qui restent à engager sur le Fonds.

En 2022, le Comité syndical est invité à engager l'affectation du Fonds vers quatre axes : un « Appel à projet 2022 (dit de rattrapage) Ma commune en transition », le « Soutien-promotion à l'éducation à l'environnement et au développement durable », une « Ingénierie interne pour un bâti public démonstratif et exemplaire en matière de transition écologique » et une « Étude de faisabilité pour une potentielle coopérative Carbone » sur le territoire, à l'image du projet pilote de la Rochelle. Dès lors, resteraient 304 801 € non affectés.

Le volume de dépenses fléchées en 2022 sur le Fonds de transition écologique et s'équilibrant par la reprise de l'excédent de fonctionnement, est de 382 000 €. 40 000 € de cette somme est fléchée sur le budget dit de structure du Parc (Ingénierie pour un bâti public exemplaire), le solde étant fléché sur le budget dit d'actions.



Opérations réelles de fonctionnement 2022 (hors dotation aux amortissements)			
	Budget dit de structure	Budget dit d'actions	Total budget
Dépenses avec FTE	2 311 056 €	1 536 071 €	3 847 127 €
Dépenses hors FTE	2 271 056 €	1 194 071 €	3 465 127 €
Recettes	2 199 028 €	863 167 €	3 062 195 €

Correction faite des projets financés par le Fonds de transition écologique, le budget dit de structure est quasi-équilibré alors que le budget dit d'actions ne l'est pas. Or ce dernier a vocation à s'équilibrer en totalité par la mobilisation des financements des partenaires puisque c'est la raison d'être de cette présentation sous forme de budget dit d'actions.

L'absence d'équilibre résulte du volume de perception par anticipation à la réalisation des opérations, des financements de la Région Normandie et d'Interreg.

Un tel décalage de temporalité entre la réalisation des actions et la perception des financements, par anticipation ou avec un différé, impacte la trésorerie du Parc d'une année sur l'autre. C'est ainsi qu'après deux exercices en 2019 et 2020 défavorables (hors Certificats d'économie d'énergie), 2021 a été marqué par des recettes importantes notamment en raison du solde TEPCV.

Dès lors, l'excédent cumulé du Parc constitue un fonds de roulement essentiel à la sérénité de l'activité du Parc et pourrait avoir un niveau « d'oscillation » hors FTE de 1 à 1,5 M€ c'est-à-dire la « fourchette » de niveau d'excédent constaté lors des exercices 2010 à 2017.

La section de fonctionnement du budget prévisionnel 2022 est donc proposé en suréquilibre de 1 224 415,16 €.

Avec au BP 2022 une reprise de l'excédent conséquente et un prévisionnel de consommation en partie de celui-ci, le pilotage des dépenses dites de structure reste primordial pour conserver une dynamique de gestion saine et une capacité à s'adapter aux aléas.

Dépenses de structure (hors subventions aux tiers)			
	BP 2021 + DM	BP 2022	Evolution
Chap 011 – Moyens généraux	396 160 €	419 306 €	+ 5,8 %
Chap 012- Masse salariale	1 805 000 €	1 805 000 €	=
Total Chap 011 + 012	2 201 160 €	2 224 306 €	+ 1,1 %

Les charges de structures sont contenues, en premier lieu la masse salariale. Deux postes vacants sont gelés (Responsable de la communication & Ingénieur mission transition) afin de mobiliser les capacités budgétaires qui en résultent sur des renforts en matière de révision de la Charte, inventaire comptable des actifs et gestionnaire RH.

Les postes gelés feront l'objet d'un renouvellement ou d'une transformation lorsque les axes prioritaires qui se dégageront de la nouvelle Charte seront précisés et croisés avec les ressources humaines mobilisables.

NB :Le tableau des effectifs est remis en séance.

Les dépenses de moyens généraux sont en augmentation par le report en 2022 du règlement de la prestation 2021 (9 222 €) du nouveau marché d'entretien et nettoyage des espaces bâtis. De plus, les budgets des RNN de Beauguillot et de la Sangsurière sont en progression respectivement de 11 246 € (+45 %) et 6 650 € (+24 %) remboursés par l'Etat.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement des dotations et des participations. Les recettes statutaires restent stables. A noter une proposition de contractualisation du Département de la Manche à hauteur de 100 K€, hors contribution statutaire. Une telle contractualisation permettra au Parc, en complément de l'aide de la Région Normandie, de financer le processus de conduite de révision de la Charte. De plus, pourront être engagés les études agri sur les conséquences du devenir de la tourbière de Bauppte et des projets démonstratifs et/ou exemplaires pourront être initiés à l'initiative du Parc sur fond de révision de la Charte.

Budget primitif 2022, section d'investissement :

Le budget prévisionnel des dépenses d'investissement est essentiellement impacté par les travaux de la Maison du Parc (montant estimé 450 000 € - chap 2313) et de la RNN de Beauguillot (montant estimé 700 000 € reste à réaliser déduits - chap 2314). Pour ce dernier projet, l'Etat a versé une avance dans le cadre du Plan de relance. Dès lors, le Budget prévisionnel 2022 donne lieu à la reprise d'un excédent d'investissement.

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'approuver, le budget primitif 2022 présenté.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022, restes-à-réaliser compris, récapitulé comme suit :

Section de fonctionnement en suréquilibre	
Dépenses	4 577 119,02€
Recettes	5 801 534,18€
Section d'investissement en équilibre	
Dépenses	1 457 193,41€
Recettes	1 457 193,41€

- **APPROUVE** le budget primitif par chapitre de la section de fonctionnement voté en suréquilibre ;

- **APPROUVE** le Programme annuel d'activité 2022, notamment les actions subventionnées 2022 et l'affectation du Fonds de transition écologique ;

- **APPROUVE** le budget primitif par chapitre de la section d'investissement voté en équilibre ;

- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 06 avril 2022**

**Françoise LEROSIGNOL, Présidente
Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Fontès d'Ouve - BP 157
Saint-Léger-du-Mont
50800 CAUENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 43 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr